

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DÉPLOIEMENT PAR LOIR-ET-CHER NUMÉRIQUE DU RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD

Entre

D'une part,

Le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique, représenté par son Président, Bernard PILLEFER, sis place de la République, 41020 Blois cedex,

Désigné ci-après « Val de Loire Numérique », ou « le Syndicat »,

D'autre part,

La Communauté de communes du Grand Chambord représentée par son Président, Gilles CLÉMENT, agissant en vertu de la délibération du conseil communautaire du

ci-après dénommée « la Communauté de communes »

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil général de Loir-et-Cher en date du 25 juin 2012, approuvant à l'unanimité le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Loir-et-Cher, du 19 décembre 2013 et du 16 mars 2018 actualisant le SDTAN,

Vu la délibération en date du 3 février 2014 portant adhésion de la Communauté de communes du Grand Chambord au Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique ;

Vu la délibération du Conseil syndical du Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique en date du 4 novembre 2016 approuvant le nouveau programme d'aménagement numérique en Loir-et-Cher et autorisant Monsieur le Président du Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique à signer les conventions correspondantes ;

Vu la convention initiale en date du 26 décembre 2016;

Le comité de suivi se réunira au moins une fois par an.
 Val de Loire Numérique assure l'organisation du comité de suivi et informe les participants
 tard un mois avant la tenue de chaque réunion.

Le comité de suivi a pour fonction d'établir un bilan des actions engagées au titre des investissements visés dans la présente convention et réalisées au cours de l'année, d'identifier les actions conjointes à conduire par les partenaires et de tenter de régler d'éventuelles difficultés pouvant survenir au cours de l'exécution de la présente convention. »

Article 3 : modification de l'article 6 : Dispositions financières

6.1 Coût global prévisionnel de l'opération

Le coût global du projet sur le périmètre de la Communauté de communes est constitué des montants d'études en cours et des travaux à réaliser.

Le coût du projet est estimé à 24 054 786 €. Les parties à la présente convention actent un plafond de contribution de la Communauté de communes de 101 100 € correspondant à un volume maximal de prises de 12 220 au sein de la Communauté de communes.

6.2 Plan de financement prévisionnel de l'opération

Les parties à la présente convention participeront au financement de l'opération, aux côtés d'autres financeurs que sont le délégataire, l'Etat (par l'intermédiaire du FSN), la Région et le Département tel que selon le plan de financement public prévisionnel suivant, et dans la limite du montant indiqué à l'article 6.1:

Coût du projet	DELEGATAIRE	ETAT	REGION	CD41	EPCI
24 054 786	21 481 872	977 708	584 209	909 898	101 100

6.3 Modalités de versement des participations

versé en 2016	2019	2020	2021	2022	TOTAL
75 611	6 372	6 372	6 372	6 373	101 100

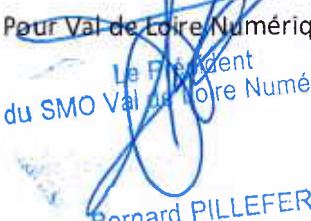
Article 4 : l'annexe 1 est modifiée (annexe 2 : le nombre de prises par commune n'est pas définitif et son évolution sera précisée par voie d'avenant).

Article 5 : Date de prise d'effet

Cet avenant prend effet à partir de la date de signature.

Article 6 : Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à... Blois, le 18/10/2018

Pour Val de Loire Numérique
 Le Président
 du SMO Val de Loire Numérique,

 Bernard PILLEFER

Pour la Communauté de communes

Annexe 1 - Plan de déploiement prévisionnel sur le territoire intercommunal

Envoyé en préfecture le 20/11/2018

Reçu en préfecture le 20/11/2018

Affiché le



ID : 041-244100798-20181120-041_142_2018-DE

Planning de déploiement
prévu par
VAL DE LOIRE FIBRE
CC du Grand Chambord



Année de mise en
service prévisionnelle

- 2018
- 2019
- 2020
- 2021
- 2022
- EPCI
- Département

NB : Des ajustements pourront être
apportés à la marge en fonction
des études détaillées et des
retourés de terrain

TACTIS

Stratégie Numérique du Grand Chambord
Département de la Loire
2018 - 2022

